

Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: 28 (2016)
Heft: 109

Artikel: Des citoyens désarmés
Autor: Hafner, Urs
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-772018>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Des citoyens désarmés

Une arme peut être virile, statut social ou tabou. Petite histoire de la manière dont l'Etat autorise ou non la possession de ces instruments de mort. *Par Urs Hafner*

Qui pose un pistolet nonchalamment sur son bureau sera immédiatement sommé de s'expliquer - même s'il n'est pas chargé et a été acquis légalement. Une fois exhibé auprès de ses amis, l'ado cachera son nouveau couteau papillon sous son blouson. Et quand des enfants visent leurs copains avec leur fusil en bois, on leur intime de cesser.

Les armes constituent un tabou dans la sphère publique et civile, qui signale une dialectique cachée: on vénère ce qui représente un danger et on attribue des forces magiques à ce qui est interdit. Elles peuvent tuer en un clin d'œil, et seuls des représentants de l'Etat - agents de police et soldats - sont censés les porter en public. Mais d'un autre côté, elles apparaissent systématiquement au cinéma, ce grand espace social imaginaire. Même un pacifiste apprécie un polar. Et les armes sont parmi nous: deux millions et demi sont en circulation en Suisse, dont une moitié venant du service militaire, relevait le *Tages-Anzeiger* en décembre 2015.

Noblesse armée

Jusqu'à l'apparition du pacifisme vers 1900, les armes étaient des objets à connotation exclusivement positive et arborées avec fierté. Ce qui aujourd'hui circule de manière presque invisible sous une forme purement fonctionnelle a été durant des siècles richement décoré et l'apanage des nantis: au Moyen Age et au début des Temps modernes, le port d'épées est réservé à la noblesse, groupe dominant qui s'affiche de préférence à cheval. Son privilège lui garantit le maintien de son pouvoir. Si le serf accablé par les corvées veut se rebiffer, son fléau ne lui donne aucune chance contre la longue lance du sieur à cheval.

Au Moyen Age, des clans de nobles se livrent à des querelles sanglantes qui pèsent sur le pays et le peuple. Indifférents aux tribunaux et aux lois, des chevaliers dévastent les fermes des serfs de l'adversaire. Cela précipite les paysans pauvres dans la misère, mais empêche également l'émergence de voies de communication sûres, au grand dam des bourgeois actifs dans le commerce. Au village comme à la ville, les gens ont la main leste: un mot de travers, un geste perçu comme une offense suffit à leur faire dégainer leur couteau. Arnold Esch, ancien professeur d'histoire médiévale à l'Université de Berne, présente de nombreuses preuves d'incidents de ce genre dans son ouvrage «Wahre Geschichten aus dem Mittelalter» (2010).

Les conseils communaux des villes émergentes du Bas Moyen Age endiguent cette violence, explique André Holenstein, professeur d'histoire à l'Université de Berne.

L'Etat détermine quels citoyens ont le droit de posséder une arme, et dans quel but.

«Ils ont adopté des dispositions visant à faire régner la paix. Non seulement faire couler le sang est devenu un acte punissable, mais également dégainer son couteau ou menacer symboliquement de commettre des violences.» Même une personne qui préfère décamper plutôt que de chercher à déسامورcer un conflit est condamnable. Une sanction courante consiste à briser le couteau ou l'épée du malfaiteur, détaille André Holenstein: «En détruisant l'arme, l'autorité le dépouille de son honneur viril.»

Sabres phalliques

Nul besoin d'avoir beaucoup lu Sigmund Freud pour voir dans cet acte une castration symbolique. A connotation phallique, l'arme est chargée d'une forte valeur symbolique au Moyen Age. Elle anoblit celui qui la porte et fait de lui un homme. Flanqué de son sabre ou de son poignard, il est considéré comme puissant, viril et honorable.

En Suisse et en Amérique, la virilité et le port d'armes sont toujours étroitement liés. Alors que les Etats-Unis inscrivent ce dernier dans la tradition des pionniers - ces colons blancs intrépides qui faisaient impitoyablement valoir leurs droits sur leurs terres - certains militaires et tireurs amateurs helvétiques cultivent encore un républicanisme patriarcal: de courageux citoyens-soldats veillent sur les frontières du pays et sur leur foyer, où le féminin s'épanouit. Le fusil d'assaut gardé dans le placard à balais tout comme la Landsgemeinde d'Appenzell - où les citoyens se réunissent munis de leur épée - sont des reliques de la tradition militaire fédérale. Un homme non armé n'en est pas vraiment un.

La situation est bien différente pour la population féminine. Les «armes de la femme», elles, ne désignent que son pouvoir de séduction, son corps. L'outil de défense le plus porté par les femmes est le spray au poivre, qui n'est pas considéré en Suisse comme une arme (au contraire de la Belgique et des Pays-Bas). Rares sont les hommes qui en porteraient sur eux.

Des mercenaires suisses bien équipés

A la fin du Moyen Age, la Confédération est le seul pays d'Europe où le paysan et le simple citoyen ont le droit - voire le devoir - de circuler armé: le service militaire

est considéré comme le premier devoir civique. L'époque connaît des spécialités, documente le Dictionnaire historique de la Suisse: le baillon du Prättigau et le gourdin de Lucerne - proches des masses d'armes - ou encore le poignard suisse.

En cas de guerre, les monarchies européennes ne s'en remettent pas à leurs sujets, mais à de jeunes Confédérés qui enrichissent d'habiles entrepreneurs helvétiques. Ces mercenaires sont mieux équipés que les milices suisses, dont l'état à la fin de l'Ancien Régime est pitoyable.

La France républicaine de la Révolution fut la première nation à mettre sur pied une armée populaire et à ne plus craindre d'armer ses citoyens. En 1792, la jeune démocratie mobilise environ un million de soldats qui partent au combat pour assurer la défense et l'expansion de la République. Comme le clame la Marseillaise: «Aux armes, citoyens!»

Le duel - qui voit une personne offensée tenter de rétablir son honneur par la violence armée et sans aucun soutien d'une instance policière ou judiciaire - remet en cause le monopole de l'usage de la force. Ce vestige de la querelle médiévale, encore pratiqué en Allemagne au début du XXe siècle, finit lui aussi par disparaître.

En détruisant son arme,
l'autorité dépouille
le malfaiteur de son
honneur viril.

L'Etat démocratise donc les instruments de guerre et intensifie son contrôle; il détermine quels citoyens ont le droit de les posséder et dans quel but ils sont autorisés à s'en servir. Il rend ainsi possible une société pacifique. Aujourd'hui, le civil a seulement le droit de pratiquer le tir dans un club sportif.

Une société pacifiée

Si l'on considère le nombre de crimes violents, nous vivons dans une société pacifique. En Occident, le taux de meurtres n'a jamais été aussi bas qu'aujourd'hui. Dans son classique «Sur le processus de civilisation» (1939), le sociologue allemand Norbert Elias lie cette pacification au contrôle croissant de l'affect. Celui-ci s'est aussi répercuté sur le raffinement des manières à table, qui voit par exemple l'inoffensive fourchette remplacer le couteau menaçant. Une personne qui se sent offensée ne brandit pas aussitôt le poing, et si elle le fait, elle s'expose à une sanction.

Mais crimes et assassinats, commis avec tous les instruments possibles et imaginables, restent d'actualité. Après les attentats de Paris en 2015 et de Bruxelles en 2016, l'Union européenne prévoit de renforcer ses lois sur les armes. En Suisse, des voix s'élèvent pour réclamer des durcissements analogues à chaque fois qu'un homme commet un suicide élargi avec son fusil d'assaut. Le débat entre régulation et protection tourne autour d'une question: celle de savoir si le contrôle des armes par l'Etat doit être intensifié.

Urs Hafner est journaliste scientifique à Berne.



■ Console de jeu vidéo Universum Color-Multi-Spiel 4006 (Allemagne, environ 1976).

Photo: Keystone/Interfoto/TV-Yesterday

■ Black Ops III (Activision, 2015). Douzième volet de la série de jeu de tir à la première personne Call of Duty, lancée en 2003. Jusqu'à trois joueurs peuvent collaborer. Le jeu se déroule en 2065, alors que la frontière entre machines et humains s'estompe.

Photo: Activision Publishing Inc.

